

Informations

Domaine du Jardin d'en Naoua

Nous vivons tous une situation tout à fait exceptionnelle et inévitable du fait de l'épidémie de COVID-19, la situation ne cesse de changer et nous efforçons de nous adapter.

Dans ce contexte et suite aux décisions annoncées par le gouvernement, nous sommes contraint de fermer l'accueil du gîte de groupe pour la capacité actuelle de 33 couchages et ce jusqu'au 1^{er} décembre 2020 selon les mesures des autorités publiques.

Cependant, suite aux annonces nous vous informons que notre Maison d'Hôte reste ouverte pour l'accueil des professionnels avec des tarifs préférentiels et adaptés. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire sur cet accueil. Malheureusement nous ne pouvons pas vous proposer la restauration mais il sera possible d'emporter des repas chez les Restaurateurs autours du Domaine. Nous vous conseillons.

Pour les séjours annulés ou reportés :

Des mesures exceptionnelles ont été mises en place par le gouvernement afin de maintenir la stabilité économique, financière et sociale du pays et notamment celle du secteur du tourisme, en autorisant spécifiquement les professionnels du tourisme à émettre un avoir au titre des séjours annulés du fait de la crise sanitaire. selon *l'Ordonnance no 2020-315 du 25 mars 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure.*

Nous vous proposons de reporter votre séjour sous 18 mois à compté de la date d'annulation du séjour. Lors du report de votre séjour, un nouveau contrat vous sera envoyé et le tarif sera adapté en fonction de la saison choisie et aux mêmes conditions que celui que vous aviez réservé. Si votre nouveau séjour est plus cher, la différence devra être acquittée. Si votre nouveau séjour est moins cher, la différence fera l'objet d'une réduction au règlement du solde de votre séjour. Au terme des 18 mois si vous n'avez pas reporté votre séjour, dans ce cas nous vous remboursons la somme engagée. Si vous avez une réservation qui est concernée, je vous invite à nous contacter. Cependant lorsque nous aurons l'autorisation à nouveau de vous accueillir en groupe, toute annulation non justifiée ne sera pas considérée comme une annulation liée au COVID et nous appliquerons les conditions générales de vente au dos du contrat de location.

Nous sommes conscients du désagrément causé mais nous faisons face à une situation exceptionnelle qui nécessite des mesures exceptionnelles. Soyez assurés que la sécurité et la santé de nos clients sont notre priorité.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez également compter sur notre engagement pour envisager votre prochain séjour. Nous restons attentifs à l'évolution de la situation et à votre écoute.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Au plaisir de vous recevoir prochainement au Domaine du Jardin d'en Naoua.